

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04-27010) afin de préciser les modalités de transmission des avis de convocation et de présentation du budget (RCA04-27010-5).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 12<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2022.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**